

PREFECTURE DE LA VIENNE
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2018-DCPPAT/BE-084 en date 29 mai 2018 une enquête publique est ouverte pendant 33 jours du **lundi 25 juin 2018** au **vendredi 27 juillet 2018**, dans la commune de PRESSAC sur la demande d'autorisation unique présentée par Monsieur le Directeur de la société IEL EXPLOITATION 54 - PARC EOLIEN LES GRANDES BRANDES, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de PRESSAC, activité qui relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact et l'absence d'avis de l'autorité environnementale de l'état compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact sera déposé à la mairie de PRESSAC afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture de la mairie de PRESSAC:

du 25 juin au 13 juillet 2018:

- **lundi de 14 h à 17 h 30**
- **mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30**
- **mercredi de 9 h à 12 h**

du 14 juillet au 27 juillet 2018:

- **mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h**

Monsieur Yves BONNEAU, retraité de l'éducation nationale, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 22 mai 2018, recevra en personne à la mairie de PRESSAC les observations du public :

- **lundi 25 juin de 14 h à 17 h**
 - **mercredi 4 juillet 2018 de 9 h à 12 h**
 - **jeudi 12 juillet 2018 de 14 h à 17 h**
 - **jeudi 19 juillet 2018 de 9 h à 12 h**
 - **vendredi 27 juillet 2018 de 14 h à 17 h**

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions par lettre adressée pendant toute la durée de l'enquête au commissaire-enquêteur à la mairie de Pressac 43 rue Bois de la Jarte- 86 460 PRESSAC, siège de l'enquête, ou à l'adresse électronique suivante : pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr.

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 17 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et à la Mairie de PRESSAC, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la société IEL EXPLOITATION 54 - PARC EOLIEN LES GRANDES BRANDES 41 TER Boulevard Carnot 22 000 SAINT-BRIEUC.